

49050 - Il demande l'endroit où l'on doit accomplir la prière de la Fête

question

Du temps du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) on priait hors des habitations car sa mosquée ne pouvait pas contenir les fidèles. Si on dispose sur place d'une mosquée assez spacieuse, il est préférable qu'on prie à l'intérieur, étant donné que la mosquée est meilleure que les autres places. Est-ce juste?

la réponse favorite

La pratique systématique du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) en matière d'accomplissement de la prière des Deux Fêtes consistait à la situer hors de sa mosquée; il l'accomplissait dans un lieu de prière situé à la porte extérieure de Médine. Voir Zad al-Maad d'Ibn al-Quayyim (1/441).

Cheikh Ahmad Shakir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **«Les propos des ulémas sont concordants à cet égard. L'érudit al-Ayni al-Hanafi dit dans un commentaire d'al-Boukhari exprimant ce qu'il a déduit du hadith d'Abou Saïd al-Khoudri: le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) sortait lors des journées de la Fête de fin de Ramadan et de la Fête du sacrifice pour se rendre au lieu de prière. La première chose qu'il faisait était la prière. Ensuite il se retournait et faisait face aux gens assis en rangs. Il leur sermonnait et leur adressait des recommandations. Quand il voulait envoyer une mission, ou donner un ordre quelconque, il en décidait séance tenante, puis il s'en allait.»** Abou Saïd dit: **« Cette pratique fut maintenue par les gens jusqu'au moment où je suis sorti avec Marwan, alors gouverneur de Médine, pour assister à une prière de la fête soit de fin de Ramadan ou du Sacrifice. Arrivés sur l'aire de prière, je découvris, à ma grande surprise, une chaire construite par Kouthayyir ibn as-Salat. Marwan allait y monter avant de prier et je lui saisis le vêtement et il se débarrassa de mon**

emprise, monta sur la chaire et prononça le sermon avant la prière. Je lui dit: au nom d'Allah! Vous avez changé! Il dit : Abou said! Ce que vous savez appartient au passé. Je lui dit:au nom d'Allah, ce que je sais est meilleur que ce que je ne sais pas. Il dit: les gens n'attendraient pas le sermon , si on le prononçait après la prière.» (Rapporté par al-Boukhari,956 et par Mouslim,889., tome 6,p.280-281. Le commentateur dit: ce hadith indique qu'on sort pour se rendre à l'aire de prière et qu'on ne prie dans la mosquée sauf en cas de nécessité. Ibn Ziyad a rapporté que Malick a dit: **«La Sunna veut qu'on se rende au lieu de prière, sauf pour les habitants de La Mecque qui, eux, peuvent l'accomplir dans la mosquée.»**

Dans al-Fatawa al-hindiyya (tome 6 p.118): **«Se rendre à l'aire de prière lors de la Fête constitue un sunna, même si la mosquée pouvait contenir la foule des fidèles. C'est l'avis juste soutenu par les maîtres.»**

Dans la Moudawwana rapportée d'après Malick (tome 1 p.171): Malick dit: on ne célèbre les prières des Deux Fêtes qu'en deux endroits. Les gens ne les accomplissent pas dans leur mosquée. Ils doivent sortir comme le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) le fit. Ibn Wahb a rapporté d'après Younous qui le tenait d'Ibn Shihab que le Messager d'Allah sortait pour se rendre à l'aire de prière et les habitants des villes suivaient son exemple.

Dans al-Moughni (tome 2 p.229-230), Ibn Qudama al-Hanbali dit : **« La Sunna veut que la prière de la Fête soit faite au lieu consacré à cet effet. Ali donna un ordre dans ce sens. Al-Awzai l'approuva ainsi que les partisans de l'opinion (personnelle). C'est aussi l'avis d'Ibn al-Moundhir.»**

Il a été rapporté que Chafii dit: **«Si la mosquée de la ville est assez spacieuse, il vaut mieux y faire la prière puisqu'elle constitue le meilleur endroit, le plus propre. C'est pourquoi les Mecquois prient à l'intérieur de la Mosquée sacrée.»**

Ensuite, Ibn Qudama argumenta son avis en disant: «Nous avons en notre faveur que le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) sortait pour se rendre au lieu de prière et abandonnait sa mosquée. Ce que firent encore les califes venus après lui. Or le Prophète

(Bénédictio et salut soient sur lui) ne peut abandonner ce qui est meilleur et , de surcroît plus près de lui, et se donner la peine de faire ce qui est moins méritoire et , de surcroît , plus loin de lui. Il ne peut instituer pour sa communauté l'abandon de pratiques vertueuses. En outre, nous avons reçu l'ordre de suivre le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) et de l'imiter. Et il n'est pas permis que l'objet de l'ordre soit inférieur et que l'interdit soit parfait. Il n'a pas été rapporté que le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) ait célébré la prière de la Fête dans sa mosquée en l'absence d'une excuse. En plus , c'est l'objet du consensus des musulmans. En effet, partout et de tous temps , les gens se rendent au lieu réservé à ces prières de fête pour les y accomplir, que les mosquées locales soient spacieuses ou pas. Le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) priait au lieu destiné à cet effet, en dépit de la noblesse de sa mosquée.

Je dis (c'est Ahmad Shakir qui parle) que l'affirmation d'Ibn Qudama selon laquelle : **«Il n'a pas été rapporté que le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) ait accompli la prière de la Fête dans sa mosquée en l'absence d'une excuse»** est une allusion au hadith d'Abou Hourayra cité dans al-Moustadrak de Hakim (tome 1, p. 295) en ces termes : **«La pluie les surprit au cours d'une journée de fête et le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) leur dirigea la prière dans la mosquée.»** (Jugé authentique par adh-Dhahabi et par al-Hakim. Ibn al-Quayyim dit de ce hadith : **«Pourvu qu'il soit vérifié.»**) Il est rapporté dans les Sunan d'Abou Dawoud et d'Ibn Madja. Fin de l'extrait du Zad (1/441). Le hadith est jugé faible par al-Abani dans Rissala fii salat al-Idayn fil moussalla sunnatoun. Al-Albani réfute l'avis d'al Hakim et de Dhahabi

Dans al-Umm (tome 1 p.207), l'imam ach-Chafii dit : «Il nous a été rapporté que le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) sortait lors des Deux Fêtes pour se rendre au lieu de prière aménagé à Médine. Ceux venus après lui en faisaient de même ainsi que les habitants de toutes les localités , à l'exception des Mecquois, car la mosquée sacrée est le meilleur des endroits de la terre. C'est pourquoi ils tenaient à y prier tant que faire se peut. Si on crée une localité et la dote d'une mosquée assez spacieuse pour que les habitants puissent y accomplir les prières des Fêtes, je ne pense pas qu'ils doivent sortir de la localité. Mais il n'y a aucun inconvénient à ce qu'ils le fassent. Si l'imam fait ces prières

dans une mosquée assez spacieuse, je réprovoque son acte, mais les fidèles n'ont pas à refaire les prières. En cas d'empêchement dû à la pluie ou à un autre facteur, je recommande à l'imam de prier dans la mosquée et de ne pas se rendre dans le désert.

Dans al-Madkhal (tome 2.p.283) , l'érudit Ibn al-Hadj dit: « La pratique établie en matière des prières marquant les Deux Fêtes veut qu'on les célèbre dans un endroit à part car le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit: **«une prière accomplie dans ma mosquée vaut mille prières faites ailleurs à l'exception de la mosquée sacrée .»** (al-Boukhari,1190 et Mouslim,1394) En dépit de ce grand mérite, le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) a abandonné la mosquée et s'est rendu au lieu de prière. Ce qui indique clairement qu'il est fortement recommandé de sortir de la localité pour se rendre au lieu où est célébrée la prière des Deux Fêtes. Cette pratique constitue une sunna. Faire les prières à l'intérieur d'une mosquée est considéré dans la doctrine de l'imam Malick comme une innovation , à moins qu'il y ait une contrainte car ni le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) ni ses successeurs bien guidés ne l'avaient fait et parce qu'il avait donné aux femmes l'ordre de sortir pour se rendre au lieu où l'on célébrait la prière des Deux Fêtes, ordre qui concernait même les femmes qui voyaient leurs règles et les petites filles. Ce qui fit dire à l'une d'entre elle: ô Messager d'Alla! L'une d'entre nous peut ne pas disposer d'une robe?- à quoi répondit le Prophète : que sa sœur lui en prête une pour qu'elle puisse assister au bien et aux invocations des musulmans. Voir les Sahih d'al-Boukhari, (324) et Mouslim (890).

Quand le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) a institué cette sortie, il l'a fait pour que la prière soit effectuée dans le désert afin de montrer une pratique de l'Islam.»

La Sunna prophétique rapportée dans des hadiths authentiques indique que le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) avait l'habitude de faire la prière dans le désert , hors de la ville. Cette pratique fut maintenue tout au long du premier siècle (de l'Hégire). Les gens n'accomplissaient la prière de la Fête dans la mosquée qu'en cas de contrainte due à la pluie ou à d'autres facteurs. Cette pratique se retrouve dans les doctrines des Quatre Imams et d'autres ulémas (P.A). Je ne connais personne qui s'y oppose, à l'exception d'ach-

Chafii (P.A.a) qui a préféré que la prière se fasse dans la mosquée locale si elle est assez spacieuse pour contenir les habitants. Pourtant il ne voit aucun inconvénient à ce que les gens se rendent dans le désert pour la prière, même avec la disponibilité d'une telle mosquée. Il a même déclaré explicitement qu'il réprouvait la célébration de la prière des Deux Fêtes dans une mosquée pouvant contenir tous les habitants de la localité.

Ces hadiths et d'autres ajoutés à une pratique perpétuée depuis le premier siècle, en plus des paroles des ulémas, tout cela prouve que l'accomplissement des prières des Deux Fêtes dans les mosquées est une innovation, même les propos de Chafii va dans ce sens car il n'existe pas dans nos villes une seule mosquée pouvant contenir tous les habitants de la localité qui l'abrite.

En outre, cette pratique permet de rassembler les habitants de chaque localité, hommes, femmes et enfants; ils s'adressent à Allah par leurs cœurs réunis par un seul mot lorsqu'ils prient derrière un seul imam, glorifient Allah, témoignent de Son unicité et l'invoquent en toute sincérité, comme un seul homme et tout contents parce que comblés des bienfaits divins. C'est ainsi que la fête devient une (vraie) fête.

Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a donné l'ordre de faire sortir les femmes pour qu'elles participent avec les gens à la prière de la Fête. Il n'a excepté aucune d'elles pas même celles qui n'ont pas de quoi se vêtir pour sortir. Il lui a dit d'emprunter un habit. Son ordre de sortir pour se rendre au lieu de prière concernait même celles qui avaient une excuse pouvant les empêcher de prier **« afin qu'elles assistent au bien et aux invocations des musulmans. »**

Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui), ses successeurs et les commandeurs qui les représentaient dans les pays, dirigeaient la prière pour les gens, leur adressaient des sermons, leur apprenaient tout ce qui leur était utile dans leur religion et leur vie d'ici-bas, et leur donnaient l'ordre de faire des aumônes à l'occasion de ces rassemblements bénis qui baignent dans la miséricorde et l'agrément divins.

Espérons que les musulmans suivront la sunna de leur prophète afin de faire revivre les pratiques de leur religion, leur source de puissance et de succès. **«Ô vous qui croyez! Répondez à Allah et au Messager lorsqu'il vous appelle à ce qui vous donne la (vraie) vie, et sachez qu'Allah s'interpose entre l'homme et son cœur, et que c'est vers Lui que vous serez rassemblés»** (Coran,8:24) Ici prend fin son propos (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) commentant Sunan d'at-Tirmidhi (2/421-422).